

## **Consignation des installations de production Rôle du Chargé d'Exploitation et du Chargé de Consignation**

### **OBJECTIF DE FORMATION**

Etre capable de réaliser des mises sous Régime sur les équipements de productions (électrique HTB, HTA, BT, mécanique, hydraulique...) en toute sécurité et dans le respect de la réglementation, donnant à l'employeur la possibilité de délivrer une habilitation.

#### **Durée de la formation :**

- 5 jours pour une formation initiale
- 3 jours pour un recyclage

### **PÉDAGOGIE**

- Formation théorique par exposé et par étude de cas
- Exercices pratiques sur des équipements et des ouvrages mis à disposition par le chargé d'exploitation
- Évaluation en cours et à la fin de la formation pour évaluer les acquis avec le logiciel Leaneo
- Délivrance d'un avis après formation pour habilitation éventuelle

### **PROGRAMME DE FORMATION**

- Le référentiel documentaire ; la norme UTE 18-510 ; le RPP
- Les rôles et responsabilités des acteurs (CdT, CdC ; Cdex ; ...)
- Les habilitations électriques et mécaniques
- Les locaux réservés aux électriciens, aux mécaniciens, hydrauliciens, et les consignes associées...
- L'environnement électrique (domaines de tension, distances et zones)
- L'analyse de risques de type B1 (les locaux) et de type B2 (le chantier) et législation
- La mise sous Régime (règles de qualité, élaboration...)
- La consignation électrique / mécanique / fluide
- Le régime de consignation, la consignation partielle et générale, les mesures compensatoires
- L'intervention, la connexion/déconnexion ; le RII, la consignation pour son propre compte
- Le Régime de réquisition, le Régime d'essai
- Le Régime Exceptionnel de Travail
- Les équipements basse tension
- Les risques en BT et les conséquences d'un accident électrique
- Les règles de sécurité à appliquer lors des manœuvres
- Les responsabilités civiles et pénales
- La VAT et la procédure de mise à la terre